

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le seize septembre à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

**Date de la convocation :** le 10 septembre 2014.

**Présents :** Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Christine FERRET, Lucienne ANDRIEU, Fabien SCHURRER, Malvine MORERA, Bernard ROQUE, Patricia ARNOLD, Marc BRICARD, Bertrand CLÉMENT et Marc MAILLARD.

**Pouvoirs :** Malvine MORERA à Yves ROBIN.

**Absents :** Malvine MORERA et Bernard ROQUE.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 35.  
Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Liz THOUREZ pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1°) Approbation du PV du conseil municipal du 12 août 2014
- 2°) Emprunt pour acquisition de la parcelle cadastrée A 2100 (*annule et remplace 050-2014*)
- 3°) Acquisition de la parcelle cadastrée A 2154
- 4°) Approbation de l'itinéraire du parcours de randonnées La Croix des Baussels
- 5°) Signature convention avec les intervenants temps périscolaire
- 6°) Fixation montant du loyer appartement 37 rue des Pountils et signature du bail
- 7°) Reversement de la TCCFE par Hérault Énergies

**QUESTIONS DIVERSES.**

**Point n°1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 août 2014**

Le procès verbal de la séance du 12 août 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

**Point n°2 : Demande de prêt à la Banque Postale - Acquisition de la parcelle A 2100**

Par 14 voix pour, le Conseil Municipal approuve la souscription d'un prêt d'un montant de 150 000 €, remboursable sur 15 ans, à contracter auprès de La Banque Postale.  
Cette délibération annule et remplace celle du 12 août 2014 qui ne faisait pas apparaître certaines caractéristiques du prêt spécifiques à l'établissement bancaire choisi.  
Monsieur le maire est autorisé à signer les documents relatifs à cet emprunt destiné à financer l'acquisition de la parcelle A 2100.

### **Point n°3 : Acquisition de la parcelle nouvellement cadastrée section A n° 2154**

Il s'agit d'une parcelle située derrière l'école, le long de la voie verte, propriété du Département, dont l'acquisition s'est imposée dans le cadre du projet de construction de la future cantine. Après obtention d'un avis favorable du Conseil Général, le bornage par le géomètre a permis d'identifier une erreur du cadastre portant sur la superficie de cette parcelle.

Le notaire ne pouvant rédiger l'acte de vente qu'après rectification de cette erreur, il a demandé l'adoption de cette nouvelle délibération pour acter la contenance réelle.

La parcelle à acquérir par la commune, au prix de 2400 €, contient effectivement 300 m<sup>2</sup>.

Le maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition.

### **Point n°4 : Approbation de l'itinéraire du parcours de randonnées La Croix des Baussels**

Le Conseil Général qui a la charge de la réalisation du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), propose à la commune d'y inscrire le chemin rural du Poujol-sur-Orb à l'Espinouse, dit PR de La Croix des Baussels.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve cet itinéraire et autorise le Département à procéder au balisage. Le maire pourra, en cas de besoin, prendre un arrêté interdisant le passage des engins à moteur.

### **Point n°5 : Convention avec les intervenants pour les activités périscolaires**

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, les activités périscolaires ont été confiées à des intervenants avec lesquels il convient de signer une convention de partenariat. Monsieur le Maire est autorisé, par 13 voix pour et une abstention, à signer cette convention qui définit les modalités d'organisation et d'encadrement des activités proposées et fixe le montant horaire de rémunération des prestations à 35 €.

### **Point n°6 : Fixation du montant du loyer de l'appartement 37 rue des Pountils et signature du bail**

Le Conseil Municipal approuve, par 14 voix pour, le maintien du prix du loyer mensuel actuel, soit 320 €, hors charges, jusqu' à septembre 2015 date anniversaire à laquelle ce montant sera réévalué suivant l'indice de référence de l'INSEE. Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail avec le locataire de l'appartement situé 37 rue des Pountils, dont la commune est nouvellement propriétaire.

### **Point n°7 : Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité par Hérault Énergies**

Conformément à la demande d'Hérault Énergies, le Conseil Municipal approuve, par 14 voix pour, le reversement, en 2015, de 75% de la TCCFE perçue par Hérault Énergies sur le territoire de notre commune, selon les modalités arrêtées par le comité syndical.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Nouveau bâtiment ateliers techniques :**

Travaux à prévoir pour rendre le compteur électrique accessible par le locataire en cas de disjonction.

L'inauguration de ce local est fixée au vendredi 26 septembre à 18 heures 30, avec les élus et les agents municipaux.

### **Activités périscolaires :**

Une réunion de la commission éducation est prévue le 22 septembre pour débattre des questions de stockage et d'achat de matériel, d'organisation de base et des dispositifs à mettre en place en cas de pluie.

### **Info du Parc :**

Le Parc organise une manifestation nommée « Jour de la nuit », relayée par la commune de Combes. Il s'agit d'éteindre symboliquement toutes les lumières dans la nuit du 20 au 21 septembre.

### **Personnel communal :**

Trois nouveaux contrats aidés viennent d'être signés :

- Océane GARCIA (*cantine + ménage*) renouvellement CAE - 20 h./semaine - 1 an
- Edeline THOMAS (*accueil mairie + cantine + garderie*) emploi avenir - 35 h./semaine - 1 an
- Yves SIGÉ (*technique*) CAE - 20 h./semaine - 1 an.

### **Sapin de Noël :**

Pour avoir une remise, il convient de réserver les sapins de Noël, prioritairement en pot, dès que possible.

### **CMJE :**

Clôture des listes au 15 septembre.

Marc Maillard est chargé de l'appel à candidatures.

Organisation : 15 élus avec respect de la parité.

Autorisation parentale obligatoire.

### **Biens en vente sur la commune :**

Le conseil municipal est favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée B 775 et du cabanon cadastré B 776.

Il est nécessaire de faire estimer le coût des travaux de remise en état avant de se prononcer sur l'acquisition de l'immeuble cadastré A 340, cédé pour 37 000 €.

### **Déjections canines :**

Après recensement des propriétaires de chiens, des sacs leur seront distribués accompagnés d'une note les informant sur les sanctions encourues.

### **Aire de jeux :**

Un rendez-vous avec l'entreprise ALTRAD, spécialiste dans ce domaine, est fixé au 3 octobre.

### **Accès à la voie verte :**

Certains accès devront être sécurisés, notamment celui du chemin de la Maisonnette. Possibilité pose de rampe à étudier.

### **Distributeur de billets :**

La Banque Postale sera interrogée sur la faisabilité de mise à disposition d'un distributeur de billets sur le territoire de la commune.

### **Réunion des associations :**

Pour mettre en place le calendrier des manifestations à venir, les présidents d'associations, ou leur représentant, seront conviés à participer à une réunion fixée au lundi 6 octobre, à 18 heures 30.

La séance est levée à 21 h 30.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 19 septembre 2014.  
Le Maire, Yves ROBIN

